



# AVANTAGE FLEX 95<sup>ms</sup>

Le programme Avantage Flex 95 offre aux emprunteurs avec un crédit solide, la souplesse nécessaire au niveau de la mise de fonds. L'emprunteur peut obtenir 5% de mise de fonds de sources variables qui ne sont pas couvertes auprès de notre programme Avantage Mise de Fonds<sup>ms</sup>. AIG United Guaranty rend l'accession à leur propriété de rêve plus facile que jamais.

## Type de transactions

- Achat.
- Éligible au programme Avantage Améliorations<sup>ms</sup>.
- Éligible au transfert.

## Amortissement

- 25 ans de base.
- Période d'amortissement de 30 et 35 ans sont admissibles.
- Majoration de 20 points de base pour chaque fourchette de 5 ans d'amortissement supplémentaire, jusqu'à un maximum de 35 ans.

## Normes de pointage de crédit

- Minimum 650+.

## Rapport prêt-valeur (RPV)

- Maximum de 95%.

**N.B.:** Le ratio prêt-valeur (RPV) maximum est sous réserve de modification des conditions du marché local de l'habitation.

## Type de propriétés

- Maximum 2 logements, dont un logement propriétaire occupant
- Revente et nouvelle construction (avance unique).

## Mises de fonds admissibles

- Mises de fonds admissibles
- Remise en argent du prêteur.
- Toutes sources sans lien de dépendance à l'égard de la transaction d'achat ou de vente, y compris les prêts personnels, les marges de crédit ou les cartes de crédit. Les mensualités d'endettement doivent être incluses dans le calcul de l'amortissement total de la dette (ATD).
- Dons ou subventions peuvent provenir de tiers sans lien de dépendance à l'égard de la transaction d'achat de la propriété.

## Mises de fonds inadmissibles

- Mise de fonds provenant des sources avec un lien de dépendance direct ou indirect à la transaction est inadmissible.

Les sources inadmissibles sont des primes ou des rabais du constructeur, des primes d'agent immobilier ou hypothécaire et d'autres prêts ayant un impact sur le prix de vente de la propriété.

## Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- Lorsque la mise de fonds provient d'un emprunt, les mensualités d'endettement doivent être incluses au calcul de l'amortissement total de la dette (ATD).
- Aucun tiers ou garants non-occupants.
- Critères de souscription de base.
- 650–679 : ABD 35%; ATD 42%.
- 680+ : ABD 35%; ATD 44%

## Documentation requise

- Documentation de base.

## Prime établie

Rapport prêt-valeur	Prime simple	Prime additionnelle
90.01%–95%	2.90%	4.25%

**N.B.:** Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.

Pour de plus amples informations, contactez-nous dès aujourd'hui au 1.877.244.8422 (1.877.AIGUG CA).

**Compagnie d'assurance d'hypothèques AIG United Guaranty du Canada**

1 rue Toronto, suite 400, Toronto, ON, M5C 2V6  
1.877.244.8422 | www.aigug.ca

**AIG** United Guaranty